

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 01 octobre 2024 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mmes Delaune, Guillo, Mrs. Biarreau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Montiège, Renaud, Touzet.

Absent : Mme Brault

Secrétaire : Mr Christophe Leroy-Battu

Assistaient également à la réunion M. Léon et A. Désiré

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement convention agence postale communale
- Projet aménagement bâtiment 15 rue Roland Meignien
- Point situation achat maison « Plaze »
- Installation fibre à la mairie
- Questions diverses

Le maire propose 2 points à ajouter à l'ordre du jour :

- Rapport sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif
- Convention sous seing privé entre la commune et Mr d'Ursel (don de pierres taillées)

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces 2 sujets.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres.

Le maire revient sur certains points :

- Goudron à l'école : les températures ont baissé, le goudron est sec. Le maire a demandé aux 2 familles concernées par les taches sur les habits des enfants de bien vouloir faire parvenir un devis des vêtements à indemniser. Par ailleurs, le maire envisage d'aller au Poinçonnet le 10 (le 16 ?) octobre découvrir l'aménagement de la cour de l'école.
- Pont de Chambert : suite au dernier accident routier à proximité de ce pont, le Département est venu constater l'état de la route et de ses accotements : il envisage d'implanter une signalétique pour tenter de diminuer le risque d'accident dans le virage.
- Symctom : la distribution des bacs est toujours en cours et le Symctom recherche des solutions pour quelques cas particuliers (par exemple, pour les résidents secondaires qui partent et ne peuvent donc pas rentrer leurs bacs après le ramassage des ordures ménagères).

2. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA POSTE ET LA COMMUNE DE PRISSAC

L'agence postale communale résulte d'une convention entre La Poste et la commune qui met à disposition un local et du personnel. Elle réalise la plupart des opérations liées aux courriers et colis : affranchissement, vente de timbres, lettres recommandées, changements d'adresse, réexpéditions, etc.

La convention de l'agence postale communale qui lie la commune et la Poste est arrivée à échéance et il convient de la renouveler.

Le maire présente la convention aux élus, en précisant que la durée de la convention peut varier de 1 an à 9 ans. Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- valide le renouvellement de la convention entre La Poste et la commune de Prissac
- décide d'une durée de neuf années pour ladite convention
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette convention.

3. BATIMENT RUE ROLAND MEIGNEIN

L'Architecte des Bâtiments de France a validé le projet de travaux, actualisé, avec le toit-terrasse. Il s'ensuit donc le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire. Les appels d'offres pour les travaux seront lancés au plus vite.

4. MAISON « PLAZE »

Le maire a repris contact avec le notaire pour faire aboutir ce projet d'acquisition de bien immobilier. Il semblerait que la situation progresse du côté des vendeurs.

5. RPOS ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et il fait l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération sont transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information SISPEA : système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement, observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le maire émet quelques remarques au sujet du service assainissement :

- La consommation en eau des ménages est en baisse à Prissac ; c'est une tendance nationale.
- Les « impayés » concernent généralement les mêmes foyers. Le montant des recettes, facturées en 2023, mais non perçues par la commune s'élève à 1 447,47 euros pour la seule année 2023 soit 8,61 % de la facturation annuelle 2023. Le cumul des factures non réglées de 2020 à 2023 représente 3 864,56 euros.
- Il serait pertinent de faire réaliser un nettoyage complet du réseau assainissement.
- Les boues évacuées sont épandues sur un terrain agricole local.

6. CONVENTION SOUS SEING PRIVE – MR D'URSEL – COMMUNE DE PRISSAC

Monsieur Cédric d'Ursel fait don à la commune de Prissac de la collection d'éclats, d'outils et de nucléus des époques néolithique et paléolithique, conservées au château de La Garde.

Découverts sur le territoire de la commune de Prissac, ces objets ont vocation à entrer dans le patrimoine de la commune de Prissac et à y demeurer.

Le maire propose au conseil municipal d'accepter ce don et de valider la convention de don entre Monsieur d'Ursel et la commune.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le don de Monsieur d'Ursel et approuve la convention de don sous seing privé.

7. Questions diverses

Captage d'eau – Les Aubrys

L'eau pompée aux Aubrys va être mélangée à celle pompée à Sacierges St Martin (qui est trop riche en fluor). Un arrêté préfectoral délimitera les zones de protection des points de captage (périmètre de protection immédiate, périmètre de protection rapproché, et périmètre de protection éloigné).

Tour de table :

M Renaud demande si la coiffeuse de Prissac a été recontactée suite à son courrier de juillet dernier.

Le maire répond qu'elle a commencé une période de formation les mardis, en parallèle de son activité.

M Renaud demande où en est l'achat du radar pédagogique à l'entrée du bourg de Prissac décidé il y a 3 ans.

M Biardeau rappelle qu'il avait déjà évoqué l'éventuel remplacement du tracteur Massey. Des frais sont à prévoir et le tracteur peut « lâcher » à tout moment. Après discussion, les élus n'optent pas pour son remplacement dans l'immédiat. Ils préfèrent attendre et ils choisiront le moment venu, soit l'acquisition d'un tracteur neuf soit d'un tracteur d'occasion.

Mme Delaune signale le très mauvais état du côté droit de la route de la Lande (affaissement).

Mme Guilloy annonce que 105 visiteurs, dont 22 enfants, se sont déplacés au musée pour les Journées du Patrimoine. Le bilan de la saison 2024 est très satisfaisant.

Elle demande la programmation d'une réunion pour la préparation du prochain Tambour : ce sera jeudi 17 octobre, à 14h.

M Louveau demande que la DDT vienne curer les fossés le long de la RD 10, notamment au niveau de la bonde de l'étang.

M Jouot rapporte des informations suite à sa présence en réunions extérieures :

- RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : Les RASED rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes, après accord des familles. Plusieurs enfants de l'école maternelle de Prissac bénéficient de leur expertise. Le personnel des RASED dépend de l'Éducation nationale et les frais de fonctionnement sont à la charge des communes.

- CdC MOVA :

- La CLECT devrait bientôt valider ses travaux, à savoir le calcul du montant des charges transférées, et donc les attributions de compensation.

- Le contrat du poste de chargé de culture est renouvelé. Les élus communautaires ont fait le point sur les contrats PACTE (culture)

- Le CRST, Contrat régional de solidarité territorial, a vocation à soutenir et financer des projets en matière d'aménagement du territoire, de développement économique...Ce contrat finance la création de la crèche de Lignac à hauteur de 62 000 euros.

Le prochain conseil municipal aura lieu mardi 05 novembre à 20 h00.

Levée de séance à 22h30